

Les données collectées et évaluées en 2006 ont mis en évidence plusieurs thèmes que l'OFAC considère comme décisifs pour l'évolution des systèmes de gestion de la sécurité et de la sécurité tout court. Les systèmes de gestion de la sécurité jouent d'ailleurs de plus en plus un rôle central dans l'aviation au même titre que la promotion d'une culture globale de la sécurité. Ces points ainsi que ceux figurant dans le portefeuille des risques sont ceux sur lesquels l'OFAC mettra l'accent en 2007 dans ses activités en faveur de la sécurité.

#### **Culture de la sécurité**

La culture de la sécurité a évolué positivement au sein de l'OFAC, ce sujet étant de plus en plus débattu au sein des sections et des divisions ainsi que parmi les inspecteurs. Ce processus n'est de loin pas terminé et la sensibilisation doit s'intensifier. L'OFAC constate que la conception de ce que doit être la culture de la sécurité et, partant, les pratiques varient parfois d'un acteur de l'industrie à l'autre. Aussi, en 2007, la culture de la sécurité figurera en bonne place à l'ordre du jour du Safety Oversight Committee et du SASCON '07 (Swiss Aviation Safety Conference).

#### **Culture juste, système de comptes rendus non punitif**

En mettant en place un système de comptes rendus non punitif et les canaux d'information à cet effet, l'OFAC a posé les jalons d'une «culture juste», condition indispensable d'une culture de la sécurité globale et évolutive. Le succès de ce nouvel instrument dépendra de la capacité de l'OFAC à gagner la confiance des acteurs de l'aviation civile. Il importe aux yeux de l'office que le système de comptes rendus non punitif soit appliqué le plus largement possible; il s'efforcera de le mettre en œuvre à bon escient.

#### **Intégration des SGS**

L'OACI considère aujourd'hui que la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité constitue une condition de l'exploitation des aéroports et de la fourniture de prestations de navigation aérienne. L'OFAC contrôle d'ailleurs la forme et la qualité des SGS dans le cadre de ses activités de certification et de surveillance. Conformément aux normes de l'OACI, les entreprises d'entretien devront se doter d'un SGS d'ici au début de 2009. De plus, l'AESA et les JAA préparent une modification de la législation relative aux SGS. L'OFAC œuvre en faveur de la généralisation des SGS en menant les actions suivantes:

- Assistance (conseil) aux partenaires durant les phases de développement et de mise en place
- Surveillance des performances de l'industrie en matière de sécurité basées sur les conclusions validées des SGS des acteurs
- Promotion de l'échange d'informations sur la sécurité en Suisse et en Europe